BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 335

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

829 049 956 RCS Bordeaux.
ANGERS JUMP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 170, Cours du Médoc, 33000 Bordeaux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : VORTEX EXPERIENCE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros Siège social : 170, Cours du Médoc – 33000 BORDEAUX 844 800 920 RCS BORDEAUX ANGERS JUMP Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros Siège social : 170, Cours du Médoc – 33000 BORDEAUX 829 049 956 RCS BORDEAUX Par acte sous seing privé en date du 28 juin 2022, il a été établi entre les sociétés susvisées un traité de fusion par voie d'absorption de la société ANGERS JUMP par la société VORTEX EXPERIENCE au moyen de l'apport de la totalité de l'actif de la société ANGERS JUMP à la société VORTEX EXPERIENCE, à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif de la société ANGERS JUMP. Le montant total de l'actif apporté étant de 1 947 263 €, et le montant total du passif s'élevant à la somme totale de 180 185 €, l'actif net apporté par la société ANGERS JUMP s'élève à 1 767 078 €. L'apport de la société ANGERS JUMP sera rémunéré par la création par la société VORTEX EXPERIENCE de 2 000 actions nouvelles de 5 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à titre d'augmentation de son capital social, soit la somme de 10 000 €. Il résulterait de l'opération de fusion une prime de fusion d'un montant de 1 757 078 €. Le rapport d'échange des actions sera fixé à 1 action de la société VORTEX EXPERIENCE pour 0,05 action de la société ANGERS JUMP (ou 100 actions de la société VORTEX EXPERIENCE pour 5 actions de la société ANGERS JUMP). Il a été stipulé une date d'effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1er janvier 2022. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés et l'absence d'opposition dans un délai de 30 jours à compter de la présente parution. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ANGERS JUMP depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société VORTEX EXPERIENCE. La société ANGERS JUMP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée juridiquement au plus tard à l'expiration du délai d'opposition des créanciers à compter de la présente parution et de la levée des conditions suspensives. Le traité de fusion a été déposé le 29 juin 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de

BORDEAUX pour les sociétés VORTEX EXPERIENCE et ANGERS JUMP. Les créanciers des sociétés ainsi fusionnées, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion, devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX, dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis..

